

Communiqué du 23 mai 2020

Aux paroisses et aux services diocésains

A compter de ce samedi 23 mai, nous pouvons renouer avec des liturgies communautaires ; le respect de certaines règles d'hygiène est cependant requis.

La célébration d'une liturgie suppose que les mesures précisées ici aient été mises en place.

Il est dès lors tout à fait légitime de décider que les délais d'annonce ne permettent pas de réunir dès ce jour toutes les conditions nécessaires à une reprise des liturgies publiques.

Chacun peut être atteint par le coronavirus mais les conséquences et la gravité de la maladie ne sont pas identiques pour tous selon l'âge ou/et que l'on est une personne à risque ou que l'on vit avec des personnes à risques.

Les prêtres sont bien entendu appelés à la même vigilance vis-à-vis d'eux-mêmes, en fonction de leur âge et de leur état de santé.

C'est en fonction de ces données qu'il revient à chacun de réfléchir à ce qui s'impose pour lui-même comme dans ses relations sociales.

L'éconamat a diffusé un certain nombre de conseils touchant l'entretien des salles de réunion ; ceux qui suivent concernent la vie liturgique.

Cependant, il serait erroné de penser qu'il s'agit de cocher une case, bon, mauvais. Chaque situation est spécifique, selon les lieux, les personnes. Surtout, la responsabilité individuelle ne devra jamais être suspendue par un quelconque règlement.

1- Consignes générales :

Trois gestes sont à respecter : masque, gel, distance.

Le virus se transmet avant tout par les postillons, il peut aussi être véhiculé par les mains : nettoyage des mains et port du masque sont les deux attitudes simples et nécessaires.

Le port du masque personnel (à partir de onze ans) et l'usage du gel hydro alcoolique (dont chacun doit disposer) sont obligatoires par tous les participants, y compris pour le président et les concélébrants.

L'obligation du port du masque ne fait pas obstacle à ce que celui-ci soit momentanément retiré pour l'accomplissement des rites qui le nécessitent.

2- Les églises :

La **détermination du nombre des personnes** est fonction de chacune des églises, de ses dimensions. Il convient de privilégier les églises les plus vastes.

Le critère à prendre en compte pour ceci est la distance physique entre les personnes (4m² par personne).

Il peut être préférable de limiter le nombre d'églises pour les célébrations publiques (en tenant compte de la taille, du nettoyage, de l'accessibilité).

Les portes doivent rester ouvertes (afin de ne pas poser la main sur les poignées).

Des personnes veillent aux entrées et aux sorties, qui sont différentes autant que possible (afin d'éviter des rassemblements).

Elles sont attentives à respecter le nombre des personnes déterminé pour l'église.

Dans l'église, ne laisser présents que des sièges pouvant être utilisés (les autres peuvent être entreposés, avec ordre et discrétion, sur les bas-côtés ou un autre lieu adapté).

Ou bien, identifier par une étiquette les sièges pouvant être utilisés et ceux qui ne peuvent l'être. (Bien entendu, les couples et les familles, vivant ensemble chez eux, n'ont pas nécessité à être séparés dans les églises).

Lorsqu'une église a été utilisée, il est bon de laisser passer trois jours avant qu'elle ne soit utilisée à nouveau, au risque de devoir tout désinfecter.

Chaque paroisse doit penser à renseigner le site messe-info quant aux lieux et horaires des messes.

3- Liturgie eucharistique :

Il conviendra de **rappeler les gestes et les attitudes** avant chaque étape de la célébration ; tout dire au début ne permet pas de s'en souvenir.

Si l'on chante, on n'utilisera ni carnet ni feuille ; si l'église est équipée, on pourra utiliser la projection des paroles sur un écran.

Les **micros seront pourvus d'une protection amovible** (film plastique) et jetable après chaque célébration.

En cas d'impossibilité, on réservera un micro pour chaque utilisateur et il sera désinfecté après chaque célébration.

Il n'y a pas de **geste de paix**.

La quête sera faite en disposant des corbeilles près des portes de sortie des églises.

Les prêtres doivent porter un masque, avant tout lorsqu'ils approchent des fidèles, essentiellement lors des processions d'entrée et de sortie (que l'on peut cependant ne pas pratiquer) et surtout de la distribution de la communion.

Le **lavabo** sera réalisé avec une aiguière d'eau savonneuse à la crédence.

Protection des hosties durant la prière eucharistique : une coupe par zone de communion et par ministre sera prévue. Elle sera recouverte d'une pale ou d'un corporal durant toute la prière eucharistique, sauf celle du président selon les normes liturgiques.

Pour l'élévation du corps du Christ, on le fera non en touchant l'hostie, mais en élevant la patène. De même pour le *per ipsum*.

Ministres de la communion : Pour donner la communion, les ministres porteront des masques et se désinfecteront les mains au préalable au gel hydro alcoolique.

Le président leur donnera la communion, il leur remettra ensuite une coupe de communion puis une fois achevé la répartition il procédera à la désinfection de ses mains.

L'ensemble des ministres se déplacera ensuite vers le point de distribution prévu pour chacun. Ils veilleront à ne pas toucher les mains des fidèles, sinon il serait nécessaire de se désinfecter à nouveau les mains.

A leur retour, ils déposent le Saint-sacrement à l'endroit prévu et se désinfectent ensuite les mains à la crédence.

Procédure de communion : le mouvement de communion devra se réaliser en conservant une distance suffisante lors de la procession des fidèles.

Le retrait du masque par les communiantes se fera au dernier moment (si c'est un masque chirurgical, on pourra, au moment de la communion ne retirer qu'un élastique, et refixer ensuite le masque ; s'il s'agit d'un masque avec lanière derrière la tête, il ne pourra être remis après la communion).

La communion sera reçue main étendue bien à plat, en respectant une distance suffisante avec le ministre.

Conservation de l'eucharistie : après la procession de communion, les hosties seront rassemblées dans un ciboire propre et déposées au tabernacle.

Elles ne pourront être employées le jour même.

Préparation des espèces à la sacristie : la ou les personnes s'en chargeant doivent appliquer les consignes générales, en particulier le port du masque et le nettoyage des mains.

Des affiches avec les pictogrammes rappelant les attitudes communes (masque, gel, distance) seront affichées dans les églises.

4- Liturgie du baptême des enfants :

Lors de la préparation avec les familles, on s'accordera sur ce qui sera pratiqué.

Nous conseillons ce qui suit :

Lors de la signation du début de la liturgie, seuls les parents font le signe de croix sur le front de l'enfant.

L'eau baptismale sera renouvelée pour chaque liturgie.

L'eau est versée avec un petit récipient (et non par les mains du célébrant).

Le Saint-Chrême est apposé sur le front avec un coton, et non avec le pouce.

S'il y a plusieurs baptêmes, un coton différent est utilisé pour chacun.

(Les cotons utilisés sont brûlés après la liturgie).

Si des feuilles sont utilisées, elles sont à usage personnel et unique.

Le célébrant se désinfecte les mains avant la remise de la lumière et du vêtement blanc.

Les familles utiliseront leur propre crayon pour la signature des registres.

5- Liturgie du mariage :

Les fauteuils des mariés seront nettoyés après chaque célébration.

Les livrets de célébration seront distribués par des personnes désignées après désinfection des mains. Les participants les conserveront à l'issue de la célébration.

Les familles utiliseront leur propre crayon pour la signature des registres.

Si le mariage est célébré au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

6- Initiation chrétienne des adultes et des adolescents :

L'équipe diocésaine du catéchuménat se réunit dans les tous prochains jours et proposera quelques conseils aux catéchumènes, aux équipes d'accompagnement et aux paroisses.

On peut cependant envisager ce qui suit :

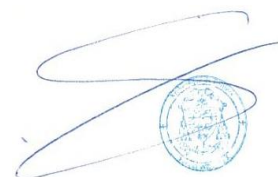
Avant tout les équipes doivent se retrouver autour des catéchumènes pour se mettre sur le chemin des sacrements.

Au jugement des uns et des autres, en fonction des normes sanitaires générales, en particulier concernant le nombre de personnes pouvant être rassemblées, la célébration des sacrements pourra être envisagée localement, à la date sur laquelle tous s'accorderont.

En fonction des personnes, les trois sacrements de l'initiation peuvent être donnés lors de la même liturgie et par les prêtres de la paroisse.

Dans les situations où on le jugera préférable, le sacrement de confirmation pourra être différé à la vigile de Pentecôte du samedi 22 mai 2021, à la cathédrale de Poitiers.

Tous ces conseils sont généraux ; ils demandent à être adaptés et mis en œuvre en fonction des lieux, surtout des distances que ceux-ci permettent entre les personnes.



+ Pascal Wintzer
Archevêque de Poitiers